



CÉCIFOOT

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

BD S.
Bureau
des Sports



© R. Kuchuck



Fédération Française Handisport
42 rue Louis Lumière • 75020 paris
Tél. 01 40 31 45 00
contact@handisport.org

-  **ffhandisport**
-  **@handisportofficiel**
-  **@FFHandisport**

Réalisation : Commission sportive & Bureau
des sports & Service communication.
© FF HANDISPORT 2020

SOM- MAI- RE

LA PRATIQUE SPORTIVE

Cécifoot	04
Contactez la commission sportive	09

FÉDÉRATION

Organigramme fédéral	12
Statistiques et chiffres clés	13
Nos 25 disciplines sportives	14
Comment se faire classifier ?	16

CLUBS & COMITÉS

Clubs, 6 bonnes raisons de vous affilier	20
Licences & affiliations : mode d'emploi	21
La licence sportive	23
Vos applis handisport : extranet.handisport.org	24



Cécifoot

PARALYMPIQUE

Sport collectif d'opposition pour déficients visuels, le cécifoot est une adaptation du football. L'objectif est de mettre un ballon sonore dans le but adverse en le faisant progresser à l'aide des pieds, tout en empêchant l'adversaire d'en faire autant.

Le cécifoot en chiffres

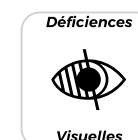
UN PEU PLUS DE 500 LICENCIÉS

- > 289 compétiteurs
- > 51 loisirs
- > 97 établissements
- > 61 cadres dirigeants
- > 17 cadres fédéraux

62 STRUCTURES (+CLUBS) AFFILIÉES PROPOSENT AUJOURD'HUI LE CECIFOOT



Le cécifoot, pour qui ?



Le cécifoot est pratiqué par les personnes ayant un handicap visuel.

Capacités développées

Orientation spatiale • Perception auditive et visuelle
Fonction cardiovasculaire et respiratoire • Stratégie du jeu d'équipe

Pratique

HANDICAP VISUEL

Sport de loisir ou de compétition, le cécifoot est pratiqué par les non-voyants (catégorie B1) et par les malvoyants (catégorie B2/B3) aussi bien dans les clubs handisport que dans des sections intégrées à des clubs valides.

À SAVOIR : Des joueurs valides peuvent être intégrés lors des matchs en portant un masque occultant la vue, excepté pour le gardien de but qui a pour objectif de guider ses coéquipiers.

Matériel & sécurité

Au delà de l'équipement classique du football (chaussures, protèges-tibias...), la pratique du cécifoot nécessite l'achat d'un ballon sonore (environ 50€ auprès de la commission fédérale), d'une paire de lunettes occultant la vision pour la catégorie des non-voyants (masques oculaires à 15 € l'unité en pharmacie, bandeau, patch...), de protège-tibias et d'une source sonore (guide, bip, radio...).



CATÉGORIE B1 (NON-VOYANTS)

- > Surface de jeu de la dimension d'un terrain de Handball
- > Barrières verticales latérales disposées sur les deux longueurs
- > Buts de hockey sur gazon
- > Ballon sonore spécifique

CATÉGORIE B2-B3 (MALVOYANTS)

- > Surface de jeu de la dimension d'un terrain de handball, en gymnase ou en extérieur
- > Ballon de futsal de couleur contrastée par rapport au revêtement du sol
- > Ballon légèrement sonore pour permettre aux B2 sévères de pratiquer (compétitions nationales)

Achat de matériel :

Le matériel pour la pratique handisport pouvant être coûteux pour certaines associations/clubs, la Fédération Française Handisport a mis en place un dispositif d'aides.

Toutes les associations affiliées ont accès aux aides de financement proposées par la FFH : aide à l'acquisition de matériel, à la mise en place de projets, à l'organisation d'événements ou de compétitions, de séjours sportifs...

Votre affiliation à la Fédération vous permet d'accéder plus facilement à certaines aides financières locales. De plus, vous bénéficiez de la reconnaissance d'utilité publique qui vous permet de recevoir des dons, et des subventions et de délivrer un reçu fiscal grâce à cette délégation.

Plus d'informations : <http://www.handisport.org/aides-financieres/>



Règles du jeu

Le règlement s'inspire du futsal édité par la FIFA. Cependant, quelques aménagements et adaptations sont mis en place pour tenir compte des spécificités du handicap.

- > Deux équipes constituées de cinq joueurs s'affrontent durant deux périodes de 20 minutes. L'équipe qui marque le plus de buts remporte le match.
- > Un joueur commet une faute s'il réalise une action pouvant nuire à l'intégrité physique d'un adversaire (défend couché, tient ou bouscule un joueur, touche volontairement le ballon avec la main). Le ballon est rendu à l'équipe ayant subi la faute.
- > La règle du hors-jeu n'est pas appliquée.
- > Dans la catégorie B1, une équipe se compose de 4 joueurs déficients visuels, 1 gardien de but voyant ou malvoyant qui oriente la défense, 1 entraîneur sur la touche qui supervise et 1 guide derrière le but adverse pour le localiser. Un bip sonore peut remplacer le guide.
- > Dans la catégorie B1, les dimensions du terrain sont de 40x20m et les buts de 3,66x2,14m. Les longueurs du terrain sont bordées par une barrière rigide (norme internationale) ou gonflable (1,20-1,30 m de haut) pour assurer la continuité du jeu.
- > Dans la catégorie B1, lors d'une action vers le porteur de balle, le défenseur non-voyant doit signaler sa venue en criant "VOY".
- > Dans la catégorie B2/B3, les dimensions du terrain sont identiques à un terrain de handball soit

20x40m, et les buts de 3x2m (équivalent aux dimensions d'un but de handball).

- > Dans la catégorie B2/B3, les mêmes règles que l'on retrouve au futsal s'appliquent mais quelques aménagements sont nécessaires : la couleur du ballon doit trancher avec le sol et la discipline doit se jouer principalement à l'intérieur.

Plus d'informations : http://www.handisport.org/documents/sports/Cecifoot_Reglement_B2-B3.pdf

http://www.handisport.org/documents/sports/Cecifoot_Reglement_IBSA.pdf

Licence FF Handisport

Le sportif doit être titulaire d'une licence handisport, c'est à dire être rattaché à une structure affiliée à la Fédération Française Handisport (club ou section).

- > Licence (cadre, loisir, compétition -20 ans) : 29€
- > Licence compétition adultes (+ 20 ans) : 66 €

Les licences loisir et cadre ne donnent pas accès aux compétitions nationales.



Affiliation pour un club

Tout club peut prendre une affiliation (vérifier dans les statuts de l'association que la mention tout public apparaît) avec pour critère obligatoire le fait d'avoir au minimum trois licenciés dont au moins un sportif en situation de handicap, quel que soit son mode de pratique.

- > Affiliation : 95 € par an

Plus d'informations : http://www.handisport.org/documents/federation/Affiliations-Licences_Note_2020-2021.pdf

Compétitions

COMPÉTITIONS NATIONALES

Seuls les clubs s'étant acquittés des droits d'engagement pour la saison sportive seront qualifiés pour prendre part aux compétitions nationales.

• Ligue Nationale non-voyants et malvoyants

La Ligue Nationale Française est organisée en phases régionales (poules) qui se déroulent d'octobre à mai suivi de la phase finale (play-off) début juin. La catégorie B1 (non-voyants) ne comprend qu'une division, tout comme la catégorie B2-B3 (malvoyants). Si une équipe remporte la ligue durant trois années de suite, elle conserve définitivement le trophée Challenge.

• Coupe de France non-voyants et malvoyants

La Coupe de France se déroule sur un week-end, durant lequel les deux catégories de la discipline sont réunies, pour jouer les deux tournois distincts. Les coupes des vainqueurs sont remises en jeu chaque année, mais si une équipe remporte cette compétition deux années consécutives, elle conserve définitivement le trophée.

COMPÉTITIONS RÉGIONALES

Dans le cadre de la poursuite du développement du cécifoot dans les régions, des tournois amicaux open sont organisés, mais aussi des finales régionales ou encore des critères jeunes.

Renseignements auprès de votre comité régional et/ou départemental : <http://guide.handisport.org/catalogues/index.html#page/180-181>



Classification

Pour participer aux compétitions handisport, il est nécessaire de se faire attribuer une classe de handicap. C'est le rôle des classificateurs composés en binôme (un médical et un technicien). La classification est établie sur les capacités fonctionnelles du joueur : ce que je peux faire ou ne peux pas faire physiquement dans la pratique de l'activité. Il y a donc des critères minimums d'éligibilité ou un handicap minimum à déclarer.

Les joueurs évoluent dans deux catégories distinctes : les malvoyants et les non-voyants. Après vérification de l'acuité visuelle par un spécialiste, conformément à un système de classification ophtalmologique, le joueur est classé dans l'une des 2 catégories suivantes :

- > **B1 / NON VOYANTS** : joueurs aveugles ou ayant une faible perception lumineuse. Les joueurs évoluent avec des patchs oculaires et un bandeau sur les yeux.
- > **B2-B3 / MALVOYANTS** : au niveau international, l'acuité visuelle du meilleur œil après correction ne doit pas dépasser 1/10e (tolérance au niveau national jusqu'à 3/10e ou possession d'un document officiel MDPH attestant la déficience visuelle) ou excéder 20° de champ visuel.

Plus d'informations : <http://www.handisport.org/un-nouveau-protocole-de-classification-nationale-ffh-ibsa/>



Haut niveau

Le cécifoot est une discipline paralympique. À ce titre la discipline se pratique au niveau international avec des épreuves de Championnats du Monde et de Championnats Continentaux (seuls les deux premiers de la « Zone Europe » sont qualifiés pour les Jeux Paralympiques) afin d'obtenir un classement mondial qui permet la sélection aux Jeux Paralympiques.



Développement

La commission cécifoot met en place différentes actions afin de promouvoir la discipline en France :

- > Des écoles des sports DV ont été créées ces dernières années pour développer la pratique du cécifoot. Ce nouveau dispositif territorial s'appuie sur les Comités Départementaux et Comités Régionaux Handisport, et consiste à proposer une fois par semaine, la pratique du cécifoot afin de s'acculturer à la discipline et d'être dirigé vers un club si l'initié le souhaite.
- > Des journées découvertes sont mises en place par les Comités Départementaux et Comités Régionaux Handisport et permettent aux jeunes de découvrir de multiples disciplines handisport dont le cécifoot.
- > Des académies de cécifoot (appelées « Blind Soccer Handisport Academy ») en partenariat avec Urban Soccer sont également mises en place. L'objectif étant de former des jeunes sportifs prometteurs, ayant un potentiel important pour intégrer, par la suite, des clubs professionnels voir même des collectifs France.

Formation

4 niveaux de formations sont proposés par la Fédération Française Handisport :

- > 1. Accompagnateur multisports DV
- > 2. Animateur cécifoot
- > 3. Moniteur cécifoot
- > 4. Entraîneur cécifoot

Pour plus d'informations, contactez le service formation à l'adresse suivante : formation@handisport.org.



JEUX OLYMPIQUES



JEUX PARALYMPIQUES



FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES



FÉDÉRATIONS NATIONALES



Le Comité Paralympique International (IPC) est l'équivalent, sur le plan institutionnel, du Comité International Olympique (CIO).

Au niveau national, le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) est l'équivalent, sur le plan institutionnel, du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).



CONTACTEZ-NOUS

Fédération Française Handisport

Tél. 01 40 31 45 00

42 rue Louis Lumière • 75020 paris

contact@handisport.org

Facebook : [cecifootfranceofficiel](https://www.facebook.com/cecifootfranceofficiel)

Instagram : [cecifootfranceofficiel](https://www.instagram.com/cecifootfranceofficiel)

COMMISSION SPORTIVE

Directeur Sportif

Charly Simo / Tél. 06 14 44 47 51

cecifoot@handisport.org

Responsable Compétition

Nicolas Blot / Tél. 06 88 76 58 55

blotnicolas1974@gmail.com

Responsable Arbitrage

Francois Carcouet

francois.carcouet@free.fr

Développement Jeunes

Rémi Garranger / Tél. 06 06 84 42 29

remi.garranger@gmail.com

Responsable Médical

Daniel Martins

d.martins1966@gmail.com

Responsable Communication

Benjamin Maire / Tél. 06 88 47 70 92

benjamin.maire42@outlook.fr

Haut-Niveau

Toussaint Akpweh

t.akpweh@gmail.com

Référent B2/B3 (Malvoyant)

Mathieu Mundubeltz / Tél. 06 74 39 74 16

m.mundubeltz@gmail.com

Formation

Charly Simo / Tél. 06 14 44 47 51

cecifoot@handisport.org

Michael Derensy

mderensy@rclens.fr



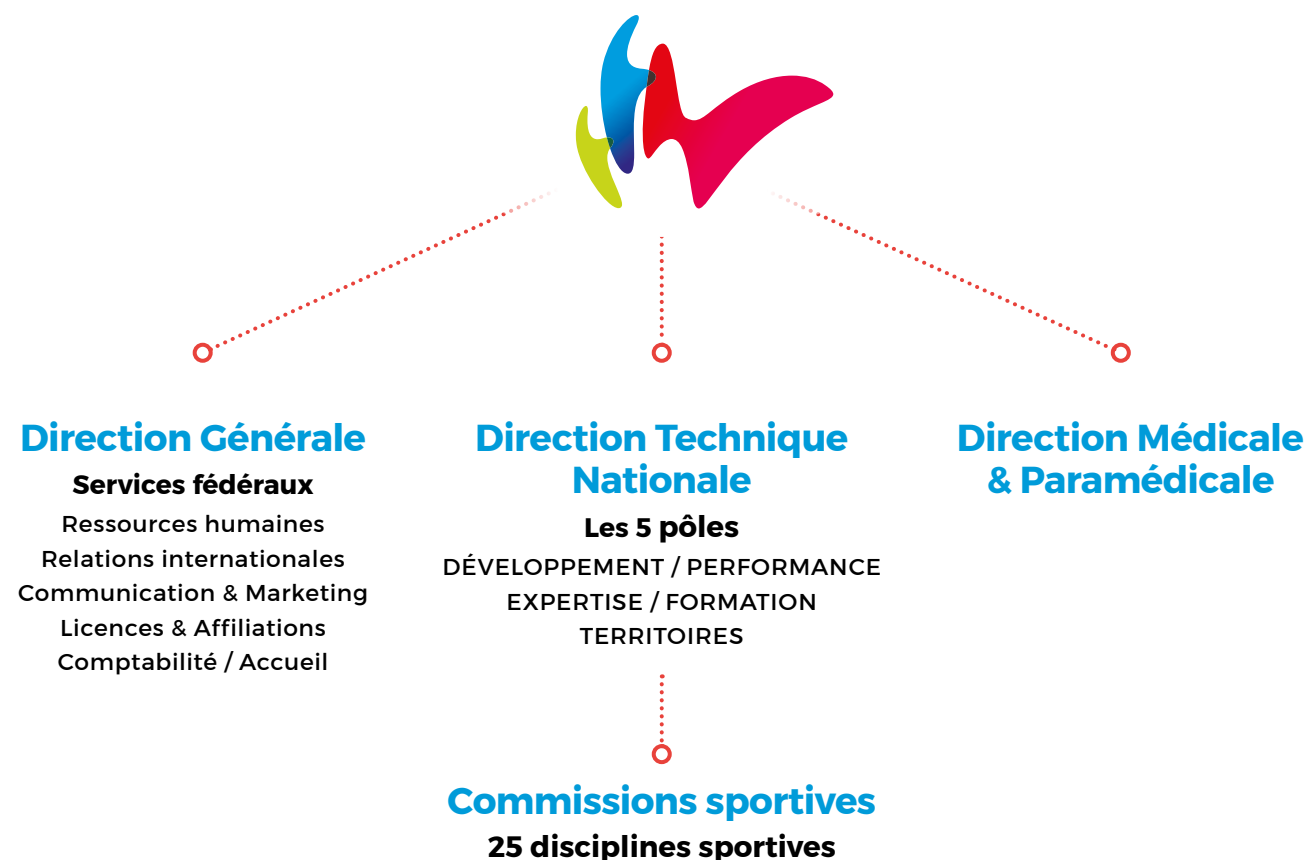


FÉ- DE- RA- TI- ON

Organigramme fédéral

AU NIVEAU NATIONAL

PRÉSIDENTE • BUREAU EXÉCUTIF • BUREAU DIRECTEUR • COMITÉ DIRECTEUR



AU NIVEAU RÉGIONAL

16 comités régionaux handisport

Équipes Technique Régionales (ETR) : Référents formation, jeunes et P.A.S, clubs, sports de nature

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

88 comités départementaux handisport

AU NIVEAU LOCAL

1350 clubs

Statistiques et chiffres clés saison 2017-2018

Tour d'horizon des effectifs dans les principaux domaines d'activité.

Pratiquants : 32 356 licences

26 152 licences annuelles,
dont 32 % de femmes

- > 5 860 licences Compétition
- > 7 605 licences Cadre
- > 3 944 licences Établissement
- > 8 743 licences Loisir
- > 6 204 Pass'sports

Structures : 16 comités régionaux & 88 départementaux

1 350 clubs dont 138 nouveaux

- > 539 associations
- > 806 sections de clubs valides représentant 60 % des structures affiliées
- > 5 structures agréées

Sport de haut niveau

- > 4^e place de la France aux Jeux Paralympiques d'hiver de PyeongChang
- > 52 podiums sur des épreuves mondiales dont 20 titres
- > 28 médailles européennes dont 4 titres
- > 309 sportifs inscrits sur listes ministérielles haut niveau, espoirs et collectifs nationaux.
- > Plus de 100 jeunes intégrés dans le dispositif Jeunes à Potentiel (JAP)

Pratique Jeunes

- > 679 actions territoriales, dédiées ou accueillant des jeunes de moins de 21 ans, ont été menées en direction de 7 705 jeunes (chiffre issu des données transmises dans le cadre du dispositif des étoiles régionales 2016).
- > 4 883 licenciés de moins de 21 ans dont :
- > Licences loisirs : 34 %
- > Licences établissements : 40 %
- > Licences compétition : 22 %
- > Licences cadres : 4 %
- > 162 participants au Grand Prix Handisport à Poitiers
- > 734 clubs ou sections accueillent un ou plusieurs jeunes de moins de 21 ans, soit 55 % des structures affiliées à la FFH.

Label Club

- > 146 clubs labellisés dont 27 nouveaux cette saison, soit 59 clubs labellisés et 87 sections au total
- > 109 clubs 1 étoile / 26 clubs 2 étoiles / 11 clubs 3 étoiles
- > Top 3 des régions : Ile-de-France, 30 clubs / Nouvelle-Aquitaine, 18 clubs / Occitanie, 18 clubs

Sports de nature

- > 7 957 pratiquants réguliers
- > Le cyclisme, le ski, la randonnée et la voile sont les disciplines les plus pratiquées
- > 421 structures proposent une activité régulière dont 17 % en cyclisme

Formation

- > 105 sessions de formation agréées par le CNFH ont eu lieu pour un total de 1 297 stagiaires
- > 40 référents formation dans les comités et commissions sportives

Vie fédérale

- > Plus de 500 participants aux Journées Nationales Handisport

NOS 25 DISCIPLINES SPORTIVES

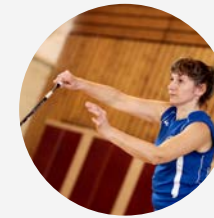
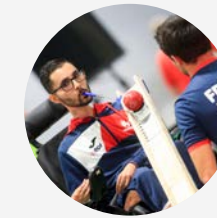
CETTE RUBRIQUE PRÉSENTE LES 25 DISCIPLINES ORGANISÉES SOUS L'ÉGIDE D'UNE COMMISSION SPORTIVE, OU PAR UN DES SERVICES, DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT.

AUTRES SPORTS

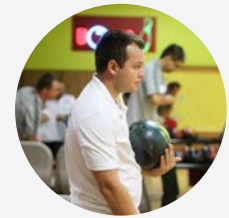
LES CLUBS AFFILIÉS À LA FFH AINSI QUE LES COMITÉS RÉGIONAUX OU DÉPARTEMENTAUX HANDISPORT PEUVENT PROPOSER UNE MULTITUDE D'AUTRES SPORTS À LEURS ADHÉRENTS DE FAÇON RÉGULIÈRE OU PONCTUELLE.



ATHLÉTISME

BADMINTON
SOURDSBASKET
FAUTEUIL

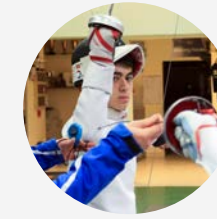
BOCCIA

BOWLING
SOURDS

CANOË-KAYAK



CYCLISME



ESCRIME

FOOTBALL
MAL-MARCHANTSFOOT À 5 DV /
CÉCIFOOT

FOOTBALL SOURDS

FOOT FAUTEUIL
ÉLECTRIQUE

GOALBALL

DÉVELOPPÉ COUCHÉ &
MUSCULATIONHANDBALL
SOURDS

NATATION

PLONGÉE
SUBAQUATIQUE

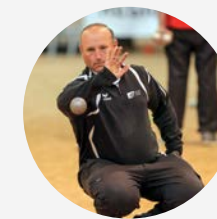
RANDONNÉE

RUGBY
FAUTEUIL

SARBACANE

SKI ALPIN
& SNOWBOARD

SKI NORDIQUE

SPORTS BOULES
PÉTANQUE

TENNIS DE TABLE



TIR À L'ARC



Comment se faire classifier ?

Qu'est-ce que la classification ?

Elle peut être définie comme une procédure incontournable dans le milieu compétitif qui consiste à évaluer le potentiel physique, visuel ou auditif de chaque compétiteur, d'en étudier l'impact sur le geste technique afin de l'intégrer dans une catégorie appelée "classe".

- > Les classes servent à rétablir l'équité dans la compétition sportive : réduire ou annihiler les désavantages liés au handicap afin de donner à chacun les mêmes chances de victoire basées uniquement sur le niveau sportif.
- > Chaque sport a son système de classification en fonction du handicap du sportif et de ses capacités fonctionnelles.
- > La classification se décline en **trois niveaux** : local ou régional (dans certains sports), national, international.

Qui sont les classificateurs ?

- > **Le classificateur Médical :**
 - Médecin spécialiste en rééducation, de la vision ou de l'audition
 - Kinésithérapeute, Ergothérapeute... ou autre technicien de santé connaissant le handicap et compétent pour pratiquer des bilans médicaux chiffrés ou fonctionnels

- > **Le classificateur Technique :** spécialiste de l'activité il a une connaissance médicale minimale et son rôle est d'analyser le geste technique en vue de déterminer l'impact de la déficience sur l'efficacité motrice en situation.

À SAVOIR La classification médicale est la base du système car elle détermine la nature de la pathologie, vérifie si elle s'intègre dans les pré-requis de l'activité (admissibilité) et est garante de l'éligibilité du sportif. Certaines classifications sont uniquement fonctionnelles.

Comment se faire classifier au niveau de son club (ou comité) ?

Pour participer à mes premières compétitions au niveau régional, il faut que l'on puisse m'attribuer une première classification provisoire.

- > Mon entraîneur, le kiné, le médecin ou les techniciens de mon club ou de mes comités peuvent s'appuyer sur les documents fournis par la commission sportive : procédure, guide et fiches de classification. Voir sur www.handisport.org
- > Je peux également contacter les classificateurs nationaux des commissions sportives (ou la commission sportive) pour affiner la classification et confirmer mon "éligibilité" (notion de handicap minimum pour participer aux compétitions handisport).

- > Les classificateurs nationaux sont susceptibles, dans certains sports, de demander des pièces complémentaires (dossiers médicaux) pour aider à attribuer la première classification.

Comment se faire classifier au niveau national ?

- > **1^{re} étape / Constitution d'un dossier de classification nationale.** Ce dossier comprend un document d'acceptation (consentement à être classifié), une partie administrative, une partie sportive éventuelle, une partie médicale et des documents complémentaires.

À SAVOIR Les instances régionales peuvent contribuer à l'élaboration du dossier de classification qui sera transmis aux instances nationales.

- > **2^{ème} étape / Organisation d'un rendez-vous avec le(s) classificateur(s) national(-aux)**

- S'il y a lieu, je suis en tenue sportive.
- J'ai ramené le double du dossier ainsi que les documents complémentaires.
- Je remplis les documents qui me sont demandés.
- L'examen médical : le classificateur médical me fait un ou plusieurs bilans adaptés à ma pathologie
- Les tests techniques ou fonctionnels : le classificateur technique peut me faire passer des tests en situation fonctionnelle ou de jeu...

À l'issue de la première étape, le pratiquant est reçu en entretien par les évaluateurs qui lui donnent sa classe provisoire.

À SAVOIR Le sportif mineur doit être accompagné pendant la classification par son entraîneur ou une autre personne majeure. Les renseignements médicaux restent confidentiels.

- > **3^{ème} étape / Durant les épreuves ou les phases de jeu.**

Les classificateurs observent le sportif pour confirmer la classification attribuée ou la modifier si besoin. Après ces deux phases, la classification nationale devient officielle.

Comment se faire classifier au niveau international ?

La démarche est initiée par la commission sportive auprès des instances internationales.

- > **Pour la plupart des disciplines, la classification est juxtaposée à une compétition Open.**
- > Le nombre de ces opportunités est limité.
- > La licence internationale (Dossier à constituer auprès du CPSF via la Commission Sportive).
- > Téléchargement du dossier sur le site internet de l'instance internationale (IPC ou fédération internationale concernée via le CPSF)

À SAVOIR La classification internationale est la dernière recevable

Comment fonctionne la classification pour les sportifs déficients sensoriels ?

- > **Pour les sportifs sourds :** il faut fournir un audiogramme, établi par un médecin O.R.L. indiquant une perte auditive d'au moins 55 dB de moyenne sur les 3 fréquences 500, 1000 et 2000 Hertz.
- > **Pour les sportifs déficients visuels :** il faut fournir un dossier renseigné par un médecin ophtalmologiste indiquant l'acuité visuelle et le champ de vision du sportif.

La classification spécifique aux événements jeunes (10 à 21 ans)

Cette classification comprend 2 grandes catégories de pratique : « Debout » et « Fauteuil » qui sont en fonction de la façon dont le jeune pratique son activité sportive et qui représente son mode de déplacement habituel.

Au sein de ces deux grandes catégories de pratique, de 4 à 7 classes de handicaps sont définies en fonction du potentiel physique ou sensoriel de chaque jeune :

- > **Debout :** D1 - D2 - D3 - D4 - D5A (non voyants) - D5B (mal voyants) - Sourds
- > **Fauteuil :** FE (Fauteuil Electrique) - F1 - F2 - F3
- > www.handisport.org/documents/jeunes/Classifications-Jeunes.pdf



VOS RESSOURCES CLASSIFICATION

Personnes ressources

Conseiller Technique Fédéral Régional ou Correspondant Régional, Médecin Régional, Directeur Sportif, Classificateur

Renseignements auprès de votre comité régional : <http://annuaire.handisport.org>

Documents ressources

Consultez les sites internet des commissions sportives Handisport, accès via : www.handisport.org/tous-les-sports



CLUBS & CO- MITÉS



Clubs, 6 bonnes raisons de vous affilier

Retrouvez tous les documents concernant les affiliations, licences et assurances sur le site fédéral, rubrique "CLUBS & COMITÉS" : www.handisport.org/affilier-son-club

1

UNE PRATIQUE SPORTIVE DIVERSIFIÉE

- > Licence multisport (une licence : plus de 50 sports)
 - > Accès aux compétitions
- > Une assurance spécialisée aux sportifs en situation de handicap

2

L'EXPERTISE HANDISPORT

- > Accès à des formations pour vos bénévoles, dirigeants, éducateurs, entraîneurs et arbitres
- > Accès à la Médiathèque : de nombreux documents vidéos, photos, un vrai outil de partage

3

DES OUTILS MIS À DISPOSITION

- > Des ressources de financement
- > Permettre à votre structure d'être affiliée au sein du mouvement handisport et bénéficier de son réseau de communication
 - > Une plateforme d'avantages

4

RÉSEAU

Être accompagné dans votre projet de club par les comités départementaux et régionaux handisport : conseils, soutien administratif, logistique, financier...

5

ÉVÉNEMENTS & COMPÉTITIONS

Participer aux événements et compétitions handisport

6

FORMATION

Formez les cadres licenciés de votre club : bénévoles, dirigeants, éducateurs, entraîneurs, arbitres



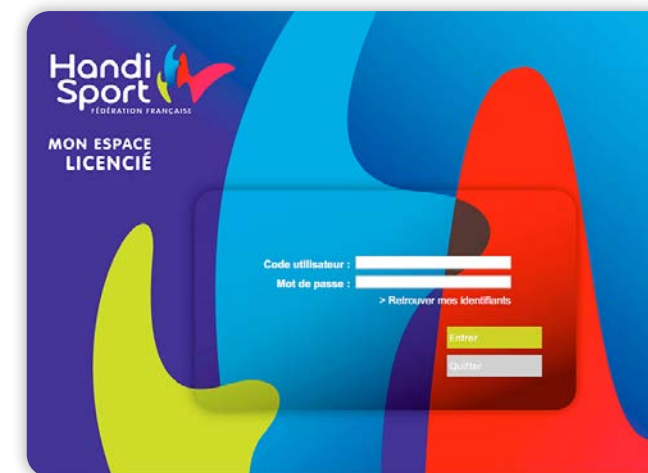
Licences & affiliations : mode d'emploi

Notice Affiliations Licences

Ce document de référence recense toutes les informations, règles et recommandations applicables pour la saison. www.handisport.org/affilier-son-club

Au sommaire :

- > Affiliations
- > Types de licences et tarifs
- > Structures agréées
- > Certificats médicaux
- > Mutation (pour les compétiteurs)
- > Assurances, garanties, réserves et exclusions
- > Doubles licences et conventions interfédérales
- > Avantages offerts par la licence
- > FAQ outils licences



<http://licences.handisport.org>

Une seule adresse pour gérer vos licences et affiliations, accéder à vos données et statistiques et retrouver vos documents.

- > Attestations d'affiliation et d'assurances
- > Reçus comptables
- > Formulaires d'assurance
- > Formulaire de mutation
- > Certificat médical type
- > Conventions interfédérales
- > Mandat de prélèvement
- > Déclaration d'accident
- > Notice Affiliations Licences
- > Mode d'emploi réaffiliation



Repères

- > **La licence est nationale pour la pratique du loisir :** elle permet de prendre part aux activités et de pratiquer tous les sports de loisirs autorisés par l'assurance et mentionnés sur votre certificat médical, dans toutes les associations affiliées à notre fédération. Seule l'adhésion à l'association suivante pourra vous être demandée.
- > **Licence compétition :** les sportifs pratiquants plusieurs disciplines en compétition bénéficient de la gratuité de leurs 2^e et 3^e licences compétition quel que soit le club. Seule l'adhésion à la 2^e ou 3^e association pourra vous être demandée.
- > **Pass' Sport 3 ou 10 jours (consécutifs) :** titre d'adhésion et d'assurance temporaire. Déclarez votre manifestation en ligne au moins 48h avant son démarrage.

Contactez le Service Licences

Danaé DELONCLÉE

Tél. 01 40 31 45 19 • licences@handisport.org

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

Fabien FRANCISCO (accueil & standard FFH)

Tél. 01 40 31 45 00

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

La licence sportive

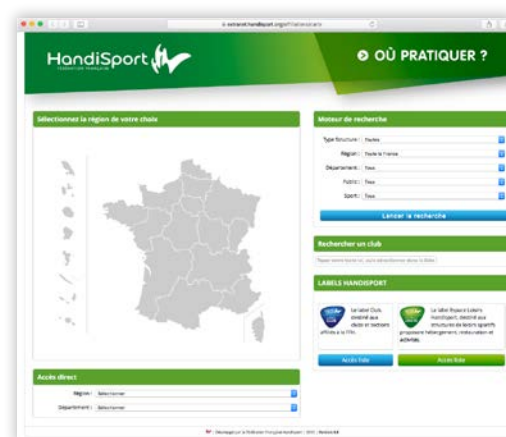
Certificat médical

- > **À NOTER** La commission médicale de la FFH, en accord avec le Comité Directeur, a choisi de ne pas modifier le protocole de prise de licence actuel. Par conséquent, **toute demande de licence doit obligatoirement être accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an** et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des activité(s). Pour la compétition, le CM doit préciser : « absence de contre-indication à la pratique en compétition ».
- > **Pass' Sports** : il est vivement recommandé aux organisateurs de manifestations sportives ouvertes aux titulaires de Pass' Sports de demander la présentation d'un CM.

- > **Manifestations sportives** : les organisateurs de manifestations sportives doivent s'assurer au préalable que les participants sont en capacité de produire ou justifier d'un CM adéquat, qu'il s'agisse ou non d'une compétition, et inscrire ces dispositions au règlement de la manifestation.
- > **Pour participer à une compétition, officielle ou non (championnat, raid multisports, challenge multi activités, etc), le licencié doit présenter :**
 - soit un CM datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre indication à la pratique en compétition de la discipline concernée.
 - soit sa licence compétition délivrée pour la discipline concernée et portant attestation de la délivrance de ce certificat.

La licence Handisport permet à chacun d'accéder à l'offre sportive de la Fédération Française Handisport et de s'assurer dans le cadre des activités. Le tarif de la licence se distingue de celui de l'adhésion à un club dont le montant est fixé par chaque structure.

	Pass'sport 3 jours	Pass'sport 10 jours	Licence Loisir	Licence Établissement ³	Licence Compétition	Licence Cadre (+ de 18 ans)
TARIFS	1€	5€	28,50€	de 17 à 8€ tarif dégressif ⁴	28,50€ pour les - 20 ans 65€ pour les + 20 ans Gratuité 2°, 3° licence compétition	28,50€
DURÉE / VALIDITÉ	3 jours consécutifs	10 jours consécutifs	31 août 2019	31 août 2019	31 août 2019	31 août 2019
JEUNES Développement						
JEUNES Animation découverte						
JEUNES Pré-compétition						
JEUNES Performance						
LOISIRS tous sports¹ tous niveaux						
COMPÉTITIONS TOUS SPORTS¹ sans délivrance de titre²						
COMPÉTITIONS DANS UN SPORT¹ avec délivrance de titre²						
FORMATIONS						



CLUBS / N'oubliez pas de mettre à jour vos informations !

Il est indispensable de mettre à jour vos coordonnées, même en cours de saison.

- > Les informations publiques accessibles via l'outil extranet **Trouver un club / Où pratiquer ?** sont directement issues, en temps réel, de l'outil de gestion des licences et affiliations.
- > Pour mettre à jour vos informations, connectez-vous sur : <https://licences.handisport.org>

À SAVOIR Les associations d'établissements qui accueillent exclusivement leurs résidents lors des créneaux de pratique sportive doivent le mentionner sur l'outil de gestion des licences et affiliation à la rubrique "publics accueillis".

LICENCIÉS / Accédez à votre espace

- > **NOUVEAUTÉ** Licence dématérialisée : imprimez désormais votre licence directement depuis votre espace licencié.
- > Vous pouvez modifier en ligne vos coordonnées postales et téléphoniques, renseigner votre e-mail pour recevoir Handisport Le Mag¹, télécharger votre photo numérique et imprimer si besoin une attestation de licence.
- > Pour accéder à votre espace "Licencié Handisport", vos codes de connexion vous ont été envoyés par e-mail lors de la saisie de votre licence **2018/2019**.

¹. La licence ne couvre que les sports autorisés par l'assurance et mentionnés sur le certificat médical (datant de moins d'un an) attestant de l'absence de contre indication à la pratique de la ou des disciplines choisies.

². La délivrance de titres concerne les championnats départementaux, régionaux et nationaux (au sens de l'article R131-13 du Code du Sport).

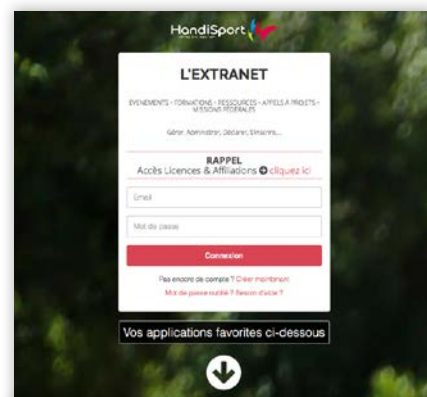
³. La licence Établissement est réservée aux sportifs des structures spécialisées.

⁴. Tarif dégressif en fonction du nombre de licences prises pour l'année en cours.



Vos applis handisport extranet.handisport.org

La FFH poursuit le déploiement d'outils permettant un accès facilité aux informations sur les activités de la fédération, de ses comités et clubs : gestion des formations, des calendriers, des licences et labels, des compétitions et sportifs de haut niveau, etc. Ces applications, selon leur usage, sont progressivement mises à disposition du grand public, des clubs et licenciés.



La page d'accueil de toutes vos applis !

<http://extranet.handisport.org>

Tous vos outils extranet sous la main, d'un seul coup d'oeil. Gagnez du temps, ajoutez cette page à vos favoris !



Où pratiquer ? Trouver un club

<http://annuaire.handisport.org>

Accessible dès la page d'accueil du site FFH, cette appli vous permet d'accéder aux coordonnées de l'ensemble des structures handisport. "Où Pratiquer ?" est au cœur de l'information fédérale sur l'activité des clubs affiliés.

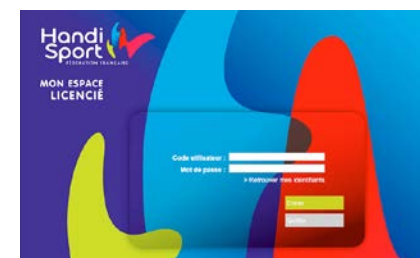
À SAVOIR / Nous vous rappelons que ces informations sont directement issues de l'outil de gestion des licences et affiliations. Clubs, n'oubliez pas de mettre à jour vos informations, même en cours de saison !



Les événements handisport partout en France

<http://calendrier.handisport.org>

Vous organisez un événement ou une compétition ? N'oubliez pas de renseigner dès maintenant le calendrier officiel FFH, c'est une étape incontournable pour le faire savoir, pour nous permettre de le relayer et surtout pour mobiliser des participants ! Source d'infos officielle, le calendrier en ligne est l'un des outils les plus consultés du site, notamment par les partenaires et les médias ! Pour plus de visibilité, nous vous recommandons d'ajouter des infos complètes : dossier, flyer, affiche, lien vers votre site ou page Facebook...

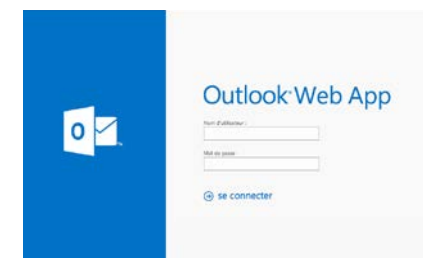


Licences & affiliations Label club

<http://licences.handisport.org>

Se réaffilier au mouvement handisport, prendre des licences, observer vos statistiques et progressions, candidater au label club handisport

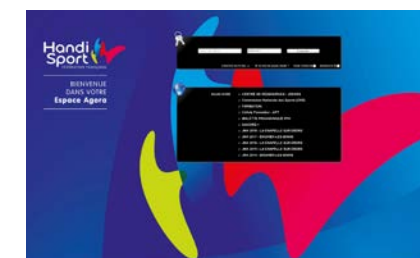
À SAVOIR / Retrouvez sur cet outil l'ensemble des procédures liées à votre structure.



Votre messagerie handisport

<http://webmail.handisport.org>

Clubs et comités, le webmail handisport est la messagerie par laquelle passent toutes les informations essentielles et officielles de la fédération. Ne passez pas à côté d'une info importante, consultez votre messagerie.

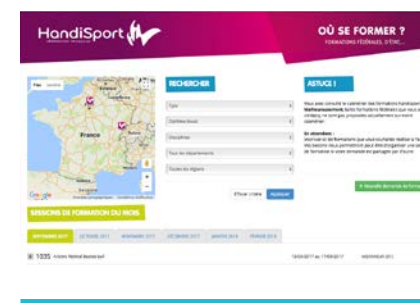


Un espace mutualisé, réservé à tous !

<http://agora.handisport.org>

Partagez vos idées, vos ressources et bonnes pratiques sur Agora, la plateforme d'échange des acteurs du mouvement.

À SAVOIR / Les interventions des Journées Nationales Handisport sont accessibles sur Agora : powerpoint, présentation, compte rendus, photos...



Suivre une formation handisport

<http://formation.handisport.org>

Retrouvez toutes les formations fédérales agréées par le CNFH et déclarées par les comités reconnus "organisme de formation" ou par les commissions sportives : abécédaire, animateur, moniteur, CQH, arbitre...

Consultez le calendrier et inscrivez-vous à la session de votre choix.

À SAVOIR / Tout stagiaire ou intervenant dispose d'un espace personnel lui permettant d'avoir accès aux informations ou documents liés à une session de formation.



Photos

<http://photos.handisport.org>

Plus de 10 000 photos à consulter et à télécharger pour illustrer vos supports de communication.

Vidéos

<http://videos.handisport.org>

Les vidéos peuvent aussi être téléchargées et présentées hors connexion lors d'une intervention en établissement public ou d'une sensibilisation.



Le Centre Ressources

mediatheque.handisport.org

Avec plus de 1000 références (documents, vidéos, photos) liées à la thématique "Sport & Handicap" ce nouvel outil de partage des connaissances, ouvert au grand public, valorise l'expertise fédérale auprès des étudiants et chercheurs.

Une question ?

Contact : Samuel GINOT
s.ginot@handisport.org

Notes

Dotted lines for writing notes.

Notes

Dotted lines for writing notes.

Notes

PARTENAIRE INSTITUTIONNEL



**PARTENAIRE OFFICIEL DE LA
FÉDÉRATION ET DES ÉQUIPES
DE FRANCE**



PARTENAIRES OFFICIELS



PARTENAIRES ASSOCIÉS & FOURNISSEURS OFFICIELS



PARTENAIRES OFFICIELS DE LA COMMISSION CÉCIFOOT





[ffhandisport](https://www.facebook.com/ffhandisport)



[handisport.org](https://www.handisport.org)



[@FFHandisport](https://twitter.com/FFHandisport)

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT
42 RUE LOUIS LUMIÈRE • 75020 PARIS
TÉL. 01 40 31 45 00
contact@handisport.org